

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER L'AÉROSPATIALE - ROISSYS-BERANGER
JEUDI 6 NOVEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SIX NOVEMBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de onze, à l'école Marcel Doret, en présence du public et sous la présidence de **M. ADJROUD Lounes**, Adjoint, désigné par Madame la Maire, et **Mme BONNIER Sophie**, Co-présidente élue par ses pairs, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 21 octobre 2025.

Présents : M. ADJROUD Lounes, Mme BONNEFOY Karine, Mme BONNIER Sophie, Mme CARRET Madeleine, M. DANON Jean-Marc, M. DELAYE Pascal, M. HAIMEZ Emmanuel, M. LE DU Roger, M. MONCHY Gilles, Mme ROY Liliane, Mme SMAINE Valérie.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint aux quartiers, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire.
M.HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

Invités :

Responsable de la Police Municipale

Absents excusés : Mme ESTEVAO Susana, M. GOETSCHY Alain, M. HUGONET Benjamin, Mme KIRALY Barbara, Mme SAUZEDDE-GORNY Oriane

Absents : /

Ordre du jour de cette séance :

- 1- Validation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
- 2- Point sur la rentrée scolaire dans la nouvelle école Jean Jaurès
- 3- Point sur la réfection et la circulation de la rue Jean Jaurès
- 4- Point avec la police municipale
- 5- Point d'étape sur la mise en sens unique de la rue Lasègue
- 6- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier
- 7- Temps d'échanges avec les conseillers
- 8- Temps d'échanges avec le public
- 9- Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

À l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement leur a été présentée pour signature.

M. ADJROUD remercie les membres du conseil de quartier ainsi que le large public présent, soulignant l'intérêt des habitants pour la vie du conseil de quartier et de la ville en général. Il procède ensuite à l'appel des conseillers de quartier.

M. ADJROUD souligne qu'il s'agit du dernier conseil de quartier 2025 et présente l'ordre du jour.

Rappel du fonctionnement :

M. ADJROUD précise que les échanges se déroulent dans un premier temps entre les conseillers de quartier. Un temps d'échanges dédié avec le public est ensuite prévu afin de répondre aux questions. Selon les sujets abordés et le temps disponible, la parole peut être donnée au public au cours des discussions ; dans tous les cas, un moment spécifique est réservé à cet effet dans l'ordre du jour.

Il est rappelé que la durée idéale d'une réunion de conseil de quartier ne doit pas dépasser deux heures, ce qui constitue un temps suffisant pour traiter l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il est signalé qu'un représentant de la police municipale est présent ce soir. En effet, lorsque leurs rondes le permettent et qu'aucune urgence ne les mobilise, un agent de la police municipale assiste aux conseils de quartier. Sa présence vise notamment à répondre aux questions du public et à rappeler certaines bonnes pratiques, en particulier dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances.

Mme BONNIER propose d'avancer dans les échanges et de veiller à ne pas revenir sur les mêmes débats ou propos déjà tenus lors des précédentes séances, afin de permettre une progression effective sur les différents dossiers en cours.

1- Validation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 :

M. ADJROUD soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville.

Aucune remarque n'est formulée. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Le procès-verbal est signé par les co-Présidents.

2- Point sur la rentrée scolaire dans la nouvelle école Jean Jaurès

M. PFEIFFER'OVA prend la parole pour indiquer que la rentrée scolaire s'est globalement bien déroulée, même si les derniers jours ont été particulièrement tendus en raison des retards accumulés sur les travaux, malgré les marges de sécurité initialement prévues. Grâce à une forte mobilisation des services de la Ville et à une pression soutenue exercée sur les entreprises, la rentrée a finalement pu se tenir dans de bonnes conditions.

La dernière semaine avant la reprise a été marquée par un important engagement des équipes municipales, venues en renfort pour aider les enseignantes à installer les classes et à déménager leur matériel.

Cinq classes ont fait leur rentrée dans la nouvelle école. Les premiers retours sont extrêmement positifs, tant de la part des enseignants et des parents d'élèves que lors du conseil d'école.

Les locaux du centre de loisirs sont désormais ouverts depuis la rentrée post-vacances d'automne. Quant à la salle polyvalente, destinée à accueillir les activités associatives, elle est déjà prête et ouvrira au public dans les prochaines semaines.

Cette rentrée et les premiers retours constituent une réelle satisfaction, d'autant que l'adjoint à l'éducation a fait le choix de ne pas partir en congé cet été afin de rester aux côtés des services municipaux et de maintenir la pression sur les entreprises. Il souligne par ailleurs que de nombreuses écoles du département n'ont pas pu ouvrir à la rentrée en raison de retards importants dans l'exécution des travaux.

M. PFEIFFER'OVA rappelle que cette école bénéficie d'une cour dite « oasis » à l'extérieur, très agréable pour les enfants. Depuis la rentrée, l'équipe enseignante, l'équipe d'animation ainsi que les personnels municipaux font des retours très positifs sur le fonctionnement et l'aménagement des locaux.

L'un des avantages de cette école est qu'elle a été conçue en étroite coordination avec l'ensemble des équipes : enseignantes, d'animation, professionnels chargés de l'entretien des locaux, etc. Cette concertation a permis de créer un environnement parfaitement adapté aux besoins actuels des enfants et de la communauté éducative et des agents de la Ville, ce qui n'est pas toujours le cas dans les écoles plus anciennes.

M. PFEIFFER'OVA signale que la salle polyvalente se prêterait à l'accueil des réunions du type de celles du conseil de quartier, afin de ne pas mobiliser l'équipe d'entretien ni la logistique pour remettre les locaux en état avant l'accueil des enfants à la cantine le lendemain. Cette salle polyvalente est adaptée, accessible directement depuis l'extérieur et ne nécessite pas la présence d'un gardien.

Une conseillère de quartier demande à partir de quelle période les associations pourront bénéficier de cette salle polyvalente :

- M. ADJROUD indique avoir visité l'école le matin même et confirme que l'établissement est magnifique. La gardienne ainsi que les enseignantes lui ont exprimé leur satisfaction de travailler dans ces locaux : même par temps de pluie, les enfants peuvent profiter pleinement, et dans d'excellentes conditions, de l'ensemble des espaces qui leur sont dédiés.
Souvent, la construction d'un nouvel établissement découle avant tout d'un geste architectural ou d'une volonté politique. Ici, on perçoit clairement que le projet est né des besoins réels des enfants et des personnels. C'est sans doute pour cette raison que chacun s'approprie avec enthousiasme ce nouvel environnement.
- Concernant les associations, la municipalité vient de réceptionner la nouvelle salle polyvalente. Elle a fait le choix de la mettre en service progressivement, compte tenu de la saturation actuelle de l'ensemble des équipements municipaux. L'objectif est d'éviter de la surcharger dès le milieu d'année et de se laisser une marge de manœuvre afin de procéder, si nécessaire, à des ajustements d'organisation en vue de la rentrée 2027.
Dans un premier temps, seules quelques activités y seront accueillies, tout en conservant une certaine souplesse pour intégrer cet équipement dans une réflexion globale, et non simplement pour combler des manques ponctuels. Par ailleurs, lorsqu'un créneau est attribué de manière récurrente à une association, il devient ensuite difficile de le modifier : les adhérents et les bénévoles prennent rapidement leurs habitudes. C'est pourquoi l'attribution des créneaux se fera de manière progressive, dans le cadre d'une vision d'ensemble de l'utilisation des équipements municipaux.

Une conseillère de quartier demande si la prochaine réunion du conseil de quartier pourra se tenir dans cette nouvelle salle polyvalente et s'il sera possible de visiter l'école à cette occasion.

- M. PFEIFFER'OVA indique que ce sera organisé en ce sens.

3- Point sur la réfection et la circulation de la rue Jean Jaurès

M. ADJROUD poursuit en indiquant que la rue Jean Jaurès est une grande artère, mais que l'attention se porte ici plus particulièrement sur la partie attenante à l'école, entièrement rénovée et déjà évoquée à plusieurs reprises lors des précédents conseils de quartier.

Il souligne qu'il s'agit d'une rue peu fréquentée, un constat sur lequel les riverains sont unanimes.

M. PFEIFFER'OVA indique que plusieurs riverains ont exprimé leur satisfaction à la suite des aménagements réalisés dans cette rue.

Depuis la rentrée du lundi 3 novembre, la rue est désormais fermée en permanence, avec un accès réservé aux équipes de l'école, aux services municipaux et aux riverains. Ces derniers disposent d'un ou plusieurs

bips d'accès, et leur numéro de téléphone a été enregistré afin de pouvoir ouvrir les bornes via un appel téléphonique.

Un questionnaire a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres afin de permettre aux habitants de préciser le nombre de bips souhaité et de communiquer leurs coordonnées. Les formulaires retournés ont permis l'enregistrement des badges et des numéros de téléphone, même si quelques ajustements techniques restent à effectuer.

La très grande majorité des répondants ont exprimé leur préférence pour une fermeture totale de la rue, plutôt qu'une fermeture limitée aux horaires d'entrée et de sortie de l'école. Ce choix rejoint la volonté municipale d'aménager une rue piétonne, apaisée et conviviale, notamment avec la présence de la crèche. La rue, large, lumineuse et agréable, se prête pleinement à cet usage.

Quelques difficultés ont été rencontrées au démarrage : les arceaux à vélos n'avaient pas encore été installés, ce qui avait entraîné un stationnement gênant devant certains portails d'habitants. Après l'intervention et les échanges menés par la municipalité, les arceaux ont été installés et la situation s'est régulée.

Avant la mise en place des bornes, des véhicules se garaient de manière anarchique, mais depuis leur installation, les retours sont très positifs, notamment de la part des parents d'élèves, concernant la qualité des aménagements.

Un conseiller de quartier demande quand seront distribués les derniers bips manquants. Une personne du public confirme qu'elle est dans cette situation. Elle a contacté l'interlocuteur des services techniques qui lui a indiqué qu'elle n'était pas sur la liste. Elle a pu obtenir le numéro de la borne mais elle n'a toujours pas les badges demandés.

- M. PFEIFFER'OVA indique qu'il s'agit bien du bon interlocuteur au sein du service concerné et que les bips demandés devraient lui être remis rapidement. Il est possible que son formulaire ait été égaré ou qu'un problème d'acheminement postal soit survenu, même si tous les documents reçus ont bien été cochés. La situation devrait néanmoins être régularisée très prochainement.

Il précise par ailleurs que les badges ont été fournis par Vallée Sud Grand Paris (VGSP) et qu'il n'a pas connaissance de la manière dont l'administration a géré leur distribution, mais qu'il s'assurera du suivi dès le lendemain.

Le conseiller de quartier signale que les plots sont situés à la limite du boulevard Félix Faure et que, lorsqu'un véhicule tourne pour les ouvrir, l'arrière de celui-ci demeure partiellement sur le boulevard, ce qui peut poser un problème de sécurité ou de circulation.

- M. ADJROUD indique que ce point a déjà été évoqué et qu'une vérification sera effectuée. Selon lui, cette configuration s'explique logiquement par la volonté de préserver la continuité piétonne, qu'il n'était pas souhaitable d'interrompre. Il précise qu'en pratique, cette disposition ne pose pas de gêne particulière : le temps d'actionner le bip, la circulation reste fluide. Il rappelle qu'il existe une quarantaine d'entrées juste avant, le long de l'avenue de la Paix, correspondant à des pavillons dont les habitants prennent chacun quelques secondes pour accéder à leur allée. Il n'a donc pas constaté d'augmentation notable des embouteillages dans ce secteur. Il conclut en soulignant que la priorité a bien été donnée à la sécurisation et à la continuité des cheminements piétons, ce qui explique la position des plots en liseré de chaussée.

Une conseillère de quartier indique que l'aménagement de voirie est réussi mais elle a une réserve par rapport à l'aménagement paysagé en entrée de voie qu'elle trouve relativement modeste en termes d'espace réservé.

- M. ADJROUD indique qu'il aurait certes été possible d'aller plus loin, notamment en matière de végétalisation. Cependant, il a fallu arbitrer entre ce que l'on souhaiterait idéalement (davantage d'espaces verts) et ce qui répond le mieux aux besoins concrets de cette rue et de ses riverains. Les premières observations montrent qu'une très grande majorité des parents accompagnent leurs enfants

à pied. À l'heure de la rentrée, très peu de véhicules stationnent devant l'école. Néanmoins, on constate de manière régulière la présence d'une ou deux voitures déposant un enfant. C'est pourquoi le choix a été fait d'installer un stationnement minute à cet endroit. L'objectif est d'éviter d'encombrer l'avenue de la Paix avec des arrêts inopinés, tout en limitant les risques liés à une circulation désordonnée. Initialement, il était prévu de végétaliser cette zone, mais la municipalité a dû tenir compte de la réalité du terrain : il suffit de quelques véhicules déposant leurs enfants en même temps pour créer une situation de danger, comme on peut le constater à proximité de certains établissements, par exemple à l'école Marcel Doret. En prévoyant cet espace de stationnement minute, la municipalité a voulu prévenir les conflits d'usage entre les piétons, les véhicules et les sorties de pavillons, afin de sécuriser et d'apaiser la zone pour tous les usagers. Il est vrai, cependant, que cette solution s'est faite au détriment d'un espace paysager.

Un conseiller de quartier demande quelle sera l'utilisation de l'ancienne école Jean Jaurès :

- M. ADJROUD indique qu'il n'y a pas de nouveauté particulière sur ce dossier, même s'il ne s'agit pas d'un sujet laissé de côté. Les services se sont réunis vendredi dernier afin d'étudier les possibilités d'occupation temporaire du lieu, en attendant la mise en place d'un projet structurant. À titre d'exemple, le travail réalisé autour du « street art » a contribué à faire connaître cette école bien au-delà du quartier et même de la ville. En fin d'année, les enseignantes ont parfois dû gérer l'afflux de visiteurs venus de loin, notamment après la parution d'un article dans le magazine Télérama. Beaucoup pensaient pouvoir accéder librement à l'école, ce qui a conduit à limiter la communication autour du projet pour éviter ces situations. Aujourd'hui, la réflexion porte sur la manière d'animer le site dans l'attente d'un projet plus ambitieux. Toutefois, en raison de la réserve électorale, il n'est pas possible de lancer officiellement de nouveau projet à ce stade. Des activités transitoires seront néanmoins mises en place afin que le bâtiment reste occupé et vivant dans la mesure où les conditions de sécurité sont assurées car il vaut toujours mieux un lieu investi par des activités qu'un bâtiment laissé à l'abandon.

4- Point avec la police municipale :

M. ADJROUD donne la parole au représentant de la police municipale pour présenter son intervention et faire un point de situation rapide sur le quartier. À l'issue de celle-ci, la parole sera ouverte aux conseillers de quartier ainsi qu'à l'ensemble du public afin de permettre un échange de questions et de remarques. Cette séquence permettra de libérer l'agent après son intervention.

Le responsable de la police municipale précise que, dans le quartier, le travail des équipes se concentre principalement sur la prévention et la lutte contre les cambriolages. Il rappelle que les habitants ont déjà reçu des recommandations à ce sujet.

Les efforts portent également sur la rue Béranger, où une forte circulation de personnes a été constatée, ce que confirme la vidéoprotection.

Il signale par ailleurs la présence récente de faux vendeurs de calendriers, cas pour lesquels la police municipale a déjà été sollicitée. Ce phénomène semble apparaître plus tôt que d'habitude cette année. Le responsable recommande donc, en cas de doute, de contacter immédiatement la police municipale sans hésiter, car il s'agit le plus souvent de tentatives d'escroquerie ou de présentation de faux documents.

Pour information, il rappelle que les éboueurs ne sont pas autorisés à vendre des calendriers : seules La Poste et les sapeurs-pompiers peuvent en proposer officiellement.

Le responsable de la police municipale indique que des améliorations ont été constatées dans certaines rues concernant le stationnement alterné. Un travail particulier a été mené sur la rue Ampère, où plusieurs cas de stationnements abusifs ont été traités, entraînant l'enlèvement de véhicules.

Un suivi est également en cours concernant le respect du code de la route, notamment au niveau du stop de la rue Ampère. Cette action s'inscrit dans une démarche de répression plutôt que de prévention.

En ce qui concerne le contrôle de la vitesse, des opérations sont réalisées dans différents secteurs de la ville, y compris sur la rue des Roissys. Depuis le début de la semaine, trois verbalisations ont été dressées.

Il laisse la parole à l'assemblée pour les questions :

- Une question est soulevée concernant la circulation en haut du boulevard Félix Faure, à la débouchée du carrefour giratoire Charles de Gaulle. Il est signalé que la circulation descendante par le boulevard Félix Faure et la rue des Fauvettes pose des difficultés, notamment en lien avec le stationnement alterné. La personne indique avoir réalisé un comptage de véhicules, révélant un trafic d'environ 400 véhicules par heure aux alentours de 9h00 du matin. La configuration de la voie, jugée étroite, engendre des situations dangereuses : les véhicules se retrouvent face aux cyclistes circulant sur une piste cyclable partiellement effacée mais toujours existante. Le stationnement bilatéral dans cette rue accentue ces risques et rend le débouché particulièrement dangereux pour les usagers à vélo. Il est suggéré de retirer cette piste cyclable jugée accidentogène. Enfin de nombreux cyclistes ne respectent pas le feu rouge en bas du boulevard Félix Faure.
- Une personne signale qu'au niveau du boulevard Félix Faure, avant l'intersection avec la rue Béranger, les cyclistes qui remontent la voie ne sont pas visibles pour les automobilistes. Ce manque de visibilité, déjà signalé à la mairie il y a quatre à cinq ans, demeure non résolu à ce jour.
 - o M. ADJROUD indique qu'une solution existe mais ne sera pas populaire car il s'agit de supprimer le stationnement dans le virage car il rend le passage dangereux.
 - o Il est suggéré d'installer un passage vélo sur le bord afin de protéger à la fois les piétons et les cyclistes.
- Il est indiqué que le nouveau panneau stop installé au carrefour de la rue Voltaire et de l'avenue de la Paix constitue une excellente amélioration. Bien qu'un temps d'adaptation soit nécessaire pour que les usagers prennent l'habitude de ce nouvel aménagement, il est rappelé que, même en étant prioritaire en s'engageant dans la rue Voltaire, il convient de rester prudent, car certains automobilistes peuvent ne pas encore avoir intégré la nouvelle signalisation. Cette modification contribue à fluidifier la circulation et à sécuriser le carrefour, auparavant jugé difficile en raison de la vitesse excessive de certains véhicules.
 - o M. ADJROUD indique que cette mise en place fait suite à une remontée de riverains en conseil de quartier.
- Une personne est cependant étonnée qu'il n'y ait pas de panneau stop sur la droite. Il n'y en qu'un seul sur la gauche.
 - o M. ADJROUD indique qu'il y a une signalisation horizontale et une verticale comme cela est indiqué dans le code de la route.
 - o M. PFEIFFER'OVA indique que sur une voie limitée à 30km/h on est capable de voir qu'il y a un stop.
 - o Une conseillère de quartier ayant une compétence voirie précise que le panneau de signalisation doit être prioritairement positionnée à droite.
 - o M. ADJROUD indique que Vallée Sud Grand Paris a procédé très rapidement à l'installation de la nouvelle signalisation. Toutefois, le panneau stop avait initialement été implanté rue Voltaire, ce qui ne répondait pas pleinement à la demande ni aux besoins constatés sur le terrain. Face à ce constat, les services sont intervenus de nouveau pour repositionner le stop, avenue de la Paix, en se limitant à tourner le panneau existant afin d'ajuster la signalisation.
 - o M. PFEIFFER'OVA indique que Vallée Sud Grand Paris collabore avec le bailleur COLAS, qui intervient dans le cadre de missions ciblées. Par exemple, une semaine peut être entièrement consacrée aux travaux de marquage au sol sur l'ensemble du territoire. Ainsi, lorsque la municipalité formule une demande de marquage au cours de cette période, l'intervention peut être réalisée très rapidement. En revanche, si l'aménagement demandé coïncide avec une

semaine où une autre mission est programmée, la prise en charge peut nécessiter un délai plus long.

- Une conseillère de quartier souligne que les gens ont peu connaissance de ce panneau stop et demande si la police municipale pourrait prévoir de réaliser un peu de pédagogie et de sensibilisation.
- Il est indiqué qu'avant le stop, la vitesse dans la rue est très élevée.
 - o M. ADJROUD indique que l'installation du feu a réduit la vitesse. En effet, les conducteurs qui, auparavant, pouvaient voir le feu vert de loin et accéléraient en conséquence ne peuvent plus adopter ce comportement.

M. ADJROUD insiste sur le fait que les questions à destination de la police municipale doivent concerter la sécurité publique, la police n'intervenant pas sur les aménagements de voirie.

- Une personne signale que le passage piétons situé au niveau du collège ne dispose désormais que d'un seul panneau de signalisation, qui est plié à la suite d'un accident survenu il y a au moins un an.
 - o M. ADJROUD indique qu'il est important de faire ce type de signalement via l'application « Mon Châtillon ». Pour tous les problèmes liés aux aménagements de voirie, l'application permet un renvoi direct vers le site de Vallée Sud Grand Paris. Le traitement des signalements est généralement rapide, avec un délai de 3 jours pour les interventions simples, et de 10 à 15 jours lorsque la situation nécessite de recommander du mobilier urbain, comme un panneau de signalisation.
- Une personne signale la vitesse excessive des véhicules circulant sur le boulevard Félix Faure. Elle indique avoir adressé, par le passé, un courrier à l'ancienne municipalité afin de demander l'installation de ralentisseurs, mais celui-ci est resté sans réponse. Elle souligne également que les passages piétons sont partiellement effacés, ce qui les rend peu visibles pour les automobilistes. Par ailleurs, les plots en plastique installés pour encadrer les passages piétons liés aux traversées de chantier ne tiennent pas en place. Il est suggéré de les retirer, notamment au niveau de Beausoleil et au pied de son immeuble, où des problèmes similaires ont été constatés.
- Une personne demande si la mise en place d'un radar pédagogique serait intéressante.
 - o M. ADJROUD indique que les passages piétons ont été retracés récemment au carrefour Gay Lussac
 - o M. PFEIFFER'OMA indique que le radar pédagogique n'a que peu d'effet sur les conducteurs de mauvaise foi. La seule mesure réellement efficace pour réduire la vitesse reste la mise en place d'aménagements physiques, tels que les ralentisseurs. Cependant, ces dispositifs provoquent souvent des fissures sur les bâtiments voisins, ce qui a conduit, dans certains cas, à leur retrait. Pour cette raison, la municipalité demeure prudente quant à leur installation et privilégie désormais la création de plateaux surélevés. Ces derniers présentent l'avantage de limiter les vibrations et d'éviter les accélérations brutales après le ralentisseur, phénomène particulièrement gênant pour les riverains.
 - o Un plateau surélevé au niveau du carrefour Gay Lussac qui prendrait tout le carrefour permettrait de réduire la vitesse sur le milieu de la rue. Il faudra attendre que les travaux de la résidence en construction à cet endroit soient terminés.
 - o Les chicanes sont des possibilités d'aménagements qui permettent également de réduire la vitesse comme dans rue Gabriel Péri par exemple.
 - o Il précise que ce carrefour, ainsi que les zones situées en amont et en aval, font partie des secteurs à aménager en priorité, car les automobilistes ont tendance à réaccélérer rapidement après le carrefour. Ce secteur est considéré comme un point noir de la circulation, d'autant plus

qu'il se situe à proximité d'écoles et de crèches, ce qui renforce la nécessité d'y améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons et des enfants.

- Il s'agit d'un itinéraire malin emprunté par les automobilistes qui, en arrivant au carrefour giratoire, constatent que l'avenue est bouchée. Pour éviter l'embouteillage, ils coupent par cette voie, puis poursuivent rue Béranger ou sur le boulevard de Vanves.
- M. PFEIFFER'OVA indique que dans le plan global de déplacement qui avait été présenté, le bureau d'études avait recommandé l'inversion de la circulation, au moins sur la partie haute de la rue Félix Faure, afin de réduire le flux de véhicules. Cependant, cette mesure perturberait immédiatement l'itinéraire bis et complexifierait la vie des habitants, rendant notamment l'accès au quartier depuis le carrefour giratoire impossible. Il est souligné que tout aménagement comporte des avantages et des inconvénients, avec des gagnants et des perdants. Ces compromis sont connus et pris en compte lors de la planification des interventions.
- M. ADJROUD indique qu'il faut avoir conscience que certains changements ont des impacts périphériques. Pour envisager un réaménagement efficace du quartier, il est nécessaire de procéder à une approche globale : modifier un seul axe sans toucher aux autres risquerait de complexifier la vie de l'ensemble du quartier. L'objectif est de garantir que le quartier reste facile à vivre et que les transitions entre aménagements soient fluides et opérationnelles. Pour cette raison, il a été décidé de reporter certaines interventions et de se concentrer d'abord sur les points déjà lancés dans le quartier.
- M. PFEIFFER'OVA indique qu'un sujet de voirie est lié à tout ceci : il reste encore cinq rues non concernées par la zone 30. Une demande a été transmise depuis plusieurs mois au territoire, VGSP, afin d'harmoniser la limitation de vitesse sur tout le quartier. L'objectif est d'assurer une cohérence de circulation et une meilleure sécurité pour les usagers, notamment les cyclistes (qui peuvent circuler à contresens en zone 30, sauf interdiction spécifique). VGSP a confirmé que la mise en zone 30 de ces rues est prévue, sans date de réalisation communiquée à ce jour.

- Une habitante signale des difficultés récurrentes avec le respect du stationnement alterné notamment rue des Fauvettes. Malgré une certaine tolérance initiale, certains véhicules restent garés du mauvais côté pendant 4 à 6 jours, ce qui bloque la circulation, provoque des nuisances sonores (klaxons, manœuvres de camions, etc.) et empêche le passage des véhicules de service. Elle demande au bout de combien de jours il est possible de faire enlever les véhicules gênants.

- Le responsable de la police municipale précise que le non-respect du stationnement alterné seul ne permet pas la mise en fourrière.
 - La police municipale procède d'abord à une verbalisation du véhicule en infraction.
 - Pour qu'un enlèvement soit possible, il faut justifier d'une gêne effective à la circulation (passage de camions, véhicules de secours, etc.).
 - Dans ce cas, il est conseillé de contacter immédiatement la police municipale afin qu'elle constate la gêne et puisse ordonner la mise en fourrière.

La police municipale indique par ailleurs qu'une campagne de prévention vient d'être réalisée à destination de l'ensemble des habitants sur le thème du stationnement alterné.

- Le responsable de la police municipale précise que le stationnement alterné n'est pas une solution pérenne pour l'organisation du stationnement dans le quartier. Selon lui, une solution durable consisterait à réaménager les voies avec des marquages au sol et des emplacements de stationnement clairement délimités. Cependant, ce type d'aménagement pourrait entraîner une réduction du nombre de places disponibles et poser la question des stationnements abusifs. Il souligne également qu'il n'existe pas de tolérance en matière de stationnement alterné : les agents assermentés appliquent la loi, et c'est le bon sens qui prévaut dans la gestion des situations au quotidien.
- M. PFEIFFER'OVA insiste sur le fait qu'une campagne de sensibilisation a récemment été menée afin de rappeler les règles du stationnement alterné à l'ensemble des habitants. Il souligne

l'importance que chacun fasse preuve de civisme et respecte les règles pour éviter les gênes et tensions de voisinage. Il ajoute que certaines infractions sont parfois commises par des personnes extérieures au quartier, qui n'ont pas le réflexe de déplacer leur véhicule aux dates prévues. Cela complique le respect du dispositif et renforce la nécessité de poursuivre les actions de prévention et de communication.

- M. ADJROUD indique que la verbalisation fait partie du travail de la police municipale mais aussi de la police nationale. Cette dernière passe, constate le non-respect du stationnement alterné et verbalise tous les véhicules en infraction car elle n'a pas la même connaissance de la réalité du quartier que la police municipale.
- Une personne demande si le stationnement alterné impose de changer de côté de rue le 1er et le 16 de chaque mois :
 - Le responsable de la police municipale précise que la verbalisation ne porte pas directement sur le non-respect du changement de côté dans le cadre du stationnement alterné, mais bien sur la gêne à la circulation que cela peut provoquer.
 - Il rappelle que si la police municipale devait systématiquement sanctionner le non-respect du stationnement alterné, de nombreux habitants seraient mécontents, car l'amende prévue par le Code de la route est de 35 €. Le véhicule reste toutefois sur place après verbalisation et peut donc être sanctionné à nouveau chaque jour tant qu'il n'est pas déplacé.
 - Le responsable recommande aux habitants de signaler sans attendre à la police municipale tout véhicule gênant la circulation, afin qu'un constat soit réalisé et qu'une mise en fourrière puisse être envisagée si nécessaire.
- Une personne interroge sur la tolérance éventuelle concernant le fait de stationner sur le bateau de trottoir devant son domicile.
 - Le responsable de la police municipale indique que selon le Code de la route, le stationnement sur un bateau est strictement interdit, même devant son propre garage ou son habitation. Cette interdiction vise à garantir l'accessibilité aux véhicules de secours, de service ou aux piétons, ainsi qu'à éviter toute gêne à la circulation. Il n'existe donc pas de tolérance légale : le stationnement sur bateau peut être verbalisé (amende de 35 €) et le véhicule enlevé s'il gêne la circulation ou l'accès à une propriété.

Le responsable de la police municipale répond à l'ensemble des questions précédemment évoquées :

- Sur le boulevard Félix Faure, un aménagement de voirie s'avère nécessaire, car la police municipale est consciente de la problématique liée à la vitesse excessive. Un travail préalable a déjà été mené concernant le non-respect du panneau stop, ainsi que des contrôles de vitesse réalisés dans les rues du quartier.
- Concernant le panneau stop à l'intersection de la rue Voltaire et de l'avenue de la Paix, VGSP a réutilisé un mobilier urbain déjà en place, mais n'a pas positionné le panneau conformément à la réglementation, c'est-à-dire sur le côté droit de la voie. Une vérification sera effectuée avec leurs services afin qu'ils procèdent à la correction nécessaire.
- Concernant le collège, un rapport de constatation relatif au rétrécissement de la voirie, incluant des préconisations, a été établi et transmis à Vallée Sud Grand Paris. En effet, les panneaux ne sont pas positionnés aux emplacements adéquats sur la rue. Il est donc nécessaire d'installer une signalisation en amont, afin que les usagers puissent anticiper le rétrécissement de la voirie.
- Il rappelle que l'application « Mon Châtillon » contient le numéro de téléphone de la police municipale. Dès qu'une constatation est effectuée, il convient de signaler l'incident, même s'il s'agit d'un aménagement de voirie, car l'information sera remontée à VGSP. Tout ce qui peut être traité en termes d'aménagement de voirie lié à la sécurité routière fait l'objet d'un suivi : un travail de prévention est réalisé

dans un premier temps, puis des actions de verbalisation sont mises en place. C'est ce qui va être mis en place par exemple sur la rue Voltaire.

- Une personne demande si les cyclistes peuvent avoir des contraventions :
 - Le responsable de la police municipale indique que, pour l'instant, les actions menées relèvent principalement de la prévention. En parallèle, un important travail de répression est en cours sur l'avenue de Verdun, où des excès de vitesse très significatifs ont été constatés, notamment des motos circulant à environ 155 km/h au lieu de 50 km/h.
 - Concernant les vélos, une personne habilitée de la préfecture de police de Paris interviendra pour saisir le matériel non homologué. En effet, certains trottinettes et vélos électriques débridés relèvent davantage de la compétence de la police nationale.
 - Un travail est actuellement en cours sur la réalisation d'une cartographie de l'accidentologie, en collaboration avec la police nationale. Il s'agit d'un dossier conséquent, dans lequel les victimes sont également répertoriées afin de préciser si le piéton, le véhicule : automobile ou vélo est impliqué. Selon les résultats, cela permettra de proposer des solutions d'aménagement de voirie et de mettre en place des actions de répression ciblées.
- Le responsable de la police municipale indique également qu'une vidéoverbalisation du non-respect du panneau stop situé sur le boulevard Félix Faure sera prochainement mise en place.
- Un conseiller de quartier signale que le panneau stop derrière l'église Notre-Dame du Calvaire n'est pas respecté ce qui est dangereux pour les piétons.
 - Le responsable de la police municipale informe qu'au niveau du panneau stop boulevard Félix Faure, 65 contraventions ont été dressées en deux semaines. De plus, au niveau du panneau stop situé près de l'église, 23 contraventions ont été relevées en seulement deux heures pour non-respect du stop.
- Une personne souligne que lorsqu'on est piéton, la rue tout le long de l'église est dangereuse.
 - M. PFEIFFER'OVA précise qu'il s'agit d'une zone de partage et que par définition il n'est pas prévu de matérialiser un passage piéton.
- Une personne indique qu'une partie de la rue Arago est en sens interdit, la circulation est donc envoyée vers la rue Béranger et par la suite vers les groupes scolaires.
 - M. ADJROUD indique qu'au niveau du collège, la municipalité avait été alertée dès la création du conseil de quartier sur les problèmes de vitesse dans la rue Gay Lussac. Une présence régulière de la police municipale a permis d'apaiser la circulation, notamment grâce à un grand nombre de verbalisations. Les opérations « coup de poing » sur certains axes se sont également révélées bénéfiques. Par ailleurs, un problème de signalétique nécessite d'être repensé, mais ce sujet a déjà été abordé lors de précédents conseils de quartier. La décision a été prise de geler les réaménagements de circulation sur cette portion de rue, en raison des travaux de l'école, d'autres aménagements en cours et de divers travaux dans la ville ayant un impact sur les riverains. Ce point reste donc en suspens pour le moment.
- Le responsable de la police municipale fait un point sur le dispositif « Tranquillité Vacances ».À l'approche des vacances d'hiver, il est possible de remplir les fiches « Tranquillité Vacances » via le site de la ville, l'application, ou en présentiel, soit au poste de la police municipale, soit lors de sa présence sur le marché Cœur de ville le 7 décembre prochain. Ces informations sont importantes pour permettre à la police municipale d'assurer une présence renforcée dans les quartiers et de lutter efficacement contre les cambriolages. Les demandes des

habitants vivant en appartement peuvent également être transmises, en lien avec le commissariat de police nationale.

- M. ADJROUD rappelle qu'il y a eu dans le quartier des sujets de cambriolages aussi en appartements. Même s'il y a une baisse sur la ville, il faut rester vigilant car c'est souvent des cycles et le moindre oubli peut se payer cher.

M. ADJROUD remercie le responsable de la police municipale pour sa disponibilité et ses réponses.

5- Point d'étape sur la mise en sens unique de la rue Lasègue

M. ADJROUD donne la parole à M. PFEIFFER'OVA sur le sujet.

M. PFEIFFER'OVA indique que ce sujet avait déjà été abordé lors du dernier conseil de quartier, mais, étant particulièrement important, il avait été proposé d'en reparler.

Depuis le dernier conseil, plusieurs retours d'habitants ont été reçus. Globalement, selon les échanges avec les habitants, les courriels et autres retours, les riverains de la rue Lasègue, sur la portion avenue de la Paix – rue des Roissys, se disent très satisfaits. De même, les habitants de la petite portion rue Arago – rue des Roissys sont globalement d'accord et satisfaits de la situation.

Cependant, la portion de la rue Lasègue au niveau du cimetière pose problème pour certains habitants. Ces derniers signalent que l'aménagement actuel complique leur accès à leur domicile : s'ils arrivent de Clamart, ils doivent effectuer un détour par la rue Brossolette et le rond-point, puis redescendre la rue Félix Faure pour rejoindre la gauche. Cette contrainte concerne spécifiquement cette portion de rue.

La cohérence de l'ensemble du dispositif rend difficile un retour en arrière sur cette section, d'autant plus qu'il s'agit de la partie la plus étroite et que, pendant de nombreuses années, des habitants avaient exprimé leur incompréhension concernant le double sens qui y existait auparavant.

M. PFEIFFER'OVA souhaite savoir s'il y a des nouveaux retours sur ce sujet.

Il rappelle qu'il s'agissait d'une expérimentation qui à priori se passe bien mais la question se pose si la décision définitive du sens unique est maintenue, il y aurait quelques aménagements à faire notamment sur la vitesse avec l'inquiétude immédiate des habitants qui disent qu'il ne faut pas enlever des places de stationnement d'autant que ce quartier est problématique en termes de stationnement. L'idée est de créer à un ou deux endroits une chicane, un sas pour réduire la vitesse pour éviter la situation d'une grande ligne droite sans personne en face et avec des risques de vitesse importante.

Une personne indique que le sens unique peut améliorer la sécurité en réduisant certains conflits de circulation, mais il ne garantit pas automatiquement que les voitures roulent plus lentement.

Le conseiller de quartier indique que la majorité des retours sur le sens unique sont positifs, la rue étant perçue comme plus sûre et tranquille. Une courte portion de ligne droite peut inciter à accélérer, mais sa longueur limitée réduit ce risque. Le principal problème vient de conducteurs venant de Clamart qui n'ont pas encore intégré le sens interdit, surtout au début de la rue, ce qui relève surtout de la signalisation. Une solution pratique serait de renforcer la visibilité du sens interdit avec panneaux, marquages au sol ou ralentisseur pour sécuriser cette portion.

Un conseiller de quartier souligne que la rue Lasègue, historiquement utilisée comme itinéraire de détournement par des applications de guidage routier, impactait la circulation des rues adjacentes. Avec le passage en sens unique de Lasègue, il pourrait être pertinent de repenser l'aménagement du petit tronçon de la rue Arago.

M. ADJROUD précise que suite à la brocante de fin septembre sur la rue Lasègue, les retours sont positifs, notamment sur la première portion qui était auparavant conflictuelle. Il comprend la gêne que peuvent représenter cinq minutes supplémentaires pour rentrer chez soi, mais rappelle que ce tronçon a été un sujet signalé dès le début du mandat en raison de nombreux conflits d'usage et parfois d'altercations physiques. Cela illustre la difficulté d'arbitrer entre l'usage de quelques-uns et l'intérêt collectif.

Une personne du public souligne que l'aménagement de la rue est apprécié, car il a éliminé les incidents impliquant les poids lourds et camions de livraison, qui se retrouvaient parfois face à face dans des situations problématiques. Depuis, la rue est plus apaisée et moins de conducteurs prennent le sens interdit. Il note que tout changement de sens de circulation oblige à modifier ses habitudes et à trouver des itinéraires pour rentrer chez soi. Elle conçoit cependant que pour les automobilistes qui prennent le carrefour giratoire à certaines heures, avec le tramway et la circulation cela soit un peu compliqué mais il lui semble que cela reste relativement acceptable.

Une personne demande qui a décidé du sens unique.

- M. PFEIFFER'OVA indique que l'aménagement de la rue Lasègue découle initialement de l'étude du plan global de déplacements de la ville. Un bureau d'études missionné par la Ville avait proposé de revoir la circulation sur l'ensemble de Châtillon. Dans ce cadre, cette portion a été la plus acceptée lors des réunions et discussions, alors que d'autres rues posaient davantage de problèmes et de conflits, ce qui a conduit la municipalité à commencer par la rue Lasègue.

L'idée venait d'un changement global du quartier, proposé par le bureau d'études, visant à compliquer le passage des véhicules traversant les quartiers sans y résider, pour limiter l'usage de Châtillon comme zone de transit, ce qui fonctionne par exemple rue de Bagneux.

Toutefois, ce type de décision complexifie également la vie des habitants. C'est pourquoi le projet est présenté comme une première étape, issue de discussions et de concertations dans la rue Lasègue, où les habitants se sont montrés unanimes sur le sens de circulation.

Une personne signale qu'il est possible de prendre la rue Jean-Pierre Timbaud comme alternative, mais souligne que le feu tricolore pour rejoindre la départementale constitue un obstacle.

- M. ADJROUD signale qu'il est possible de prendre la rue Jean-Pierre Timbaud comme alternative, mais que le feu pour rejoindre la départementale pose problème. Ce feu est même jugé dangereux, car certains conducteurs accélèrent en entrant très vite dans l'intersection, où se croisent plusieurs voies de circulation et la voie du tram. De plus, le feu est très court, ne laissant passer que trois voitures au maximum ; si la première est bloquée par un piéton, il ne reste souvent qu'une seule voiture qui peut passer.
- M. PFEIFFER'OVA signale que la municipalité a récemment rencontré le département pour aborder les problématiques liées aux feux tricolores. Il apparaît que ces feux sont coordonnés sur tout l'itinéraire du tramway entre Châtillon et Viroflay, et que la municipalité n'a pas la main, la gestion relevant du département en lien avec la RATP. La mairie a cependant réussi à améliorer légèrement la circulation sur la contre-allée le long du tramway, côté centre-ville/ludomédiathèque. Cependant, ajouter une ou deux secondes aux feux s'avère compliqué, car la demande doit être validée par le département et la RATP, dont l'autorité organisatrice est Île-de-France Mobilités, ce qui rend la modification difficile à obtenir.
- M. PFEIFFER'OVA indique que la municipalité a obtenu du département l'inscription au budget de l'année prochaine d'une étude sur le carrefour de Maison Blanche, au niveau du Burger King, considéré comme un véritable point noir de la ville. Elle justifie cette étude en soulignant que l'aménagement actuel a quinze ans, que les usages ont évolué avec l'augmentation du nombre de vélos et l'arrivée du tramway, et qu'il pourrait être nécessaire de réétudier la circulation et les déplacements à cet endroit afin d'envisager d'éventuels aménagements.

Une personne résidant au 108 rue Lasègue signale des nuisances sonores liées à des plaques métalliques et en béton sur le trottoir, qui génèrent du bruit lorsqu'elles sont foulées par les piétons, notamment la nuit. Ces bruits résonnent jusque chez lui, à environ 50 mètres. Il a signalé le problème en juin 2024 à VGSP et à la municipalité (service voirie), mais n'a reçu qu'une réponse de VGSP indiquant que la situation serait réglée sous peu. Le bruit a même causé le départ d'un locataire dont l'enfant ne pouvait pas dormir la nuit. Malgré l'attente, les nuisances persistent, et la personne cherche une solution rapide.

- M. PFEIFFER'OVA souligne qu'il a bien fait de contacter VGSP, parce que c'est en effet leur compétence.
- M. ADJROUD précise que, dans certaines situations, la responsabilité des plaques incombe au propriétaire du réseau, ce qui constitue un véritable enjeu dans de nombreuses villes. Il évoque notamment un cas sur une voie départementale, où une plaque technique du tramway a mis quatre ans

et demi avant de recevoir une intervention, simplement parce qu'elle relevait de la RATP, et cela créait des désagréments pour tous. Un autre exemple concerne la rue Jean-Pierre Timbaud, où une plaque appartenait à Orange. La municipalité a signalé immédiatement le problème, a sécurisé la zone en raison du danger, mais il a fallu un an avant qu'Orange intervienne pour la remplacer. Il souligne que cette situation est fréquente dans les communes où les réseaux de différentes entreprises se croisent. Cela est également le cas lorsqu'il s'agit de boîtiers électriques cassés : bien que la municipalité sécurise la zone, c'est à Enedis de remplacer le boîtier.

Il rappelle l'importance de signaler ces incidents rapidement afin qu'ils soient pris en charge dans les meilleurs délais.

Il précise qu'il serait incorrect de dire que les plaques en béton ou en métal seront remplacées rapidement, car ce n'est ni la municipalité, ni VSGP, qui en ont la responsabilité.

6- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier

M. MOUTON prend la parole pour l'instruction du point sur le bilan 2024 du conseil de quartier.

Il se présente en tant qu'adjoint aux quartiers et présente aux conseillers le rapport pour l'année 2024, précisant que ce dernier leur a été envoyé avec la convocation à cette séance. Il indique qu'il soumettra, lors du Conseil municipal du 17 décembre, les bilans consolidés des cinq conseils de quartier pour 2024. Il précise également que pour 2025, la présentation se fera un peu plus tôt, avant les élections municipales.

Ce rapport comprend un bref historique sur la création des conseils de quartier et la mise en place de leur mandat actuel. Il fait également un point sur les présences, absences et durées des séances, ainsi que sur la participation du public à ces conseils. En plus des ordres du jour, il recense les différents sujets abordés par les conseillers de quartier et le public. Il soumet ce rapport à la validation des conseillers de quartier, dans la mesure où le 15 décembre, il présentera l'intégralité de ces bilans et rapports au Conseil municipal.

M. ADJROUD demande s'il y a des oppositions ou des abstentions concernant ce rapport. N'enregistrant aucune objection, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité et pourra être présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 17 décembre.

7- Temps d'échanges avec les conseillers

M. ADJROUD propose de laisser les conseillers de quartier aborder les sujets qui n'auraient pas été évoqués jusque-là.

Un conseiller de quartier précise qu'en complément du travail effectué au sein du conseil de quartier, il a centralisé toutes les questions abordées lors des réunions. Il estime que le travail réalisé pour y répondre est à la fois substantiel et important. Cependant, il souligne qu'il subsiste encore plusieurs questions, qu'il a notées, pour lesquelles il n'y a pas de réponse à ce jour, en raison de divers facteurs.

M. ADJROUD souligne que le tableau présenté par ce conseiller de quartier est très précieux, car il permet à la municipalité de traiter les différents points soulevés. Toutefois, il reste encore certains éléments qui nécessitent un suivi, et il est important que les services municipaux continuent de garder un œil dessus. En effet, lors des échanges, de nombreux sujets ont été abordés, allant des grandes problématiques aux plus petites, incluant des questions du quotidien, comme l'installation d'un banc au croisement de l'Avenue Félix Faure et de la rue Gay-Lussac. Ce sujet a été évoqué un jeudi, et dès le lundi ou mardi suivant, le banc avait été installé par les services de la mairie. Il précise qu'il est toujours plus facile de suivre l'avancée des projets portés par ses propres services que ceux gérés par d'autres.

Il souligne que, bien que l'on pointe fréquemment les problèmes liés à la voirie, il convient de noter qu'il y a eu des améliorations notables, notamment en ce qui concerne la gestion des nids-de-poule, à condition qu'ils soient signalés. En effet, dès qu'un signalement est fait, l'entreprise Colas le reçoit immédiatement sur sa tablette. Celle-ci a un intérêt à intervenir rapidement, car elle est rémunérée en fonction du nombre de trous bouchés au kilomètre. Cette dynamique incite donc l'entreprise à réagir vite. Il constate que cette délégation de compétences à une échelle supérieure a apporté de réels bénéfices pour la ville, en particulier dans ce quartier, qui était l'un des plus affectés par ce type de problématique.

M. PFEIFFER'OVA ajoute que, de manière générale, tous les petits travaux de voirie, comme les changements de potelets, etc., peuvent être pris en charge rapidement par l'entreprise Colas. Par exemple, cette dernière peut intervenir sur toute la ville pendant deux jours d'affilée et enchaîner les tâches. Cela était plus difficile pour la municipalité, notamment en raison d'un nombre réduit d'agents et de difficultés de recrutement. Aujourd'hui, ces travaux sont réalisés par cette entreprise externe intervenant sur tout le territoire ce qui se passe beaucoup mieux. Il souligne également que la municipalité est consciente que, depuis le transfert de la gestion de la voirie à VGSP, il est devenu plus compliqué pour les habitants de faire des signalements depuis l'application de « Mon Châtillon ». L'application les redirige en effet vers le site internet de VGSP, qui a une ergonomie différente ce qui peut dérouter. Il insiste sur le fait qu'il faut faire preuve de persévérance et de ténacité.

M. PFEIFFER'OVA explique que M. HANAFI travaille sur deux aspects : d'une part, la révision des signalements pour les rendre plus clairs et diversifiés, et d'autre part, l'implémentation d'un système permettant de signaler directement via l'application de la ville, avec une transmission automatique vers VGSP. Cependant, cela nécessite l'intégration d'un logiciel spécifique, ce qui est coûteux, et le territoire refuse de financer cette solution, laissant donc la municipalité prendre en charge cette dépense. Le projet est en cours de développement et devrait être opérationnel l'année prochaine, afin de fluidifier le processus. L'objectif est de rendre l'application beaucoup plus simple à utiliser, car il est évident que lorsqu'on passe par la page internet de VGSP, certains usagers finissent par abandonner. Cette transition a malheureusement entraîné une perte de continuité d'usage dans l'application, un point que la municipalité cherche à corriger.

M. PFEIFFER'OVA souligne que tous les jours, les services travaillent et sont en lien avec VGSP.

M. ADJROUD conseille d'écrire à la mairie lorsque les usagers n'arrivent pas à joindre le territoire ou à faire un signalement. Il faut alors détailler la problématique et mettre des photos.

Il est précisé que M. HANAFI, directeur de la démocratie locale a un accès dédié au système d'information du territoire.

8- Temps d'échanges avec le public

M. ADJROUD reprend la parole pour indiquer que le public présent a raisonnablement débattu et échangé et il demande s'il y a d'autres points complémentaires.

Une personne a soulevé des préoccupations concernant la rue Jean Jaurès. Elle estime qu'il y a un manque d'arceaux pour les vélos, ceux existants étant partagés entre la maternelle et la crèche. Actuellement, il n'y a que quatre arceaux pour une cinquantaine de vélos le matin. Elle propose d'ajouter davantage d'arceaux et de les rapprocher de l'entrée de l'école maternelle. Par ailleurs, elle a exprimé son inquiétude concernant le square Dewoitine, soulignant que le bâtiment est actuellement à l'abandon et demandant des informations sur l'avenir de cet espace.

- M. PFEIFFER'OVA craint que l'ajout d'arceaux près de la maternelle ne soit pas réalisable en raison de problèmes de circulation, notamment la nécessité de laisser suffisamment d'espace pour la manœuvre des camions de pompiers, etc. La municipalité aurait effectivement souhaité les installer plus près de l'école, mais cela n'est pas possible. En revanche, il est envisageable d'ajouter davantage d'arceaux, il suffit de trouver un emplacement disponible. Cela pourrait se faire à l'une ou l'autre extrémité de la rue.
- M. ADJROUD précise que la question du bâtiment avait été abordée lors du dernier conseil de quartier, en présence du propriétaire, l'immobilière 3F. Un projet immobilier de transformation de bureaux en logements y est effectivement prévu. Il s'agit de l'ancien siège des entreprises Brandt, un bâtiment qui fait partie du patrimoine châtillonnais. Ce bâtiment a une valeur historique et a été rénové en 2014, mais n'a jamais trouvé preneur, même avant la crise du marché des bureaux, en raison de son coût élevé. Le propriétaire précédent a donc décidé de le vendre. L'Immobilière 3F l'a acquis et prévoit une transformation qui aura peu d'impact sur l'aspect extérieur, à l'exception de la réduction de quelques

ouvertures, principalement pour limiter les vis-à-vis et rendre le bâtiment plus adapté à l'habitation, notamment au niveau du toit. Le permis de construire devrait être déposé prochainement.

- M. PFEIFFER'OVA regrette qu'I3F, depuis qu'ils ont le bâtiment, n'ait pu faire preuve d'une immense efficacité et rapidité dans ce dossier.
- M. ADJROUD précise qu'il s'agit d'un projet qualifié de "flagship", c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un projet destiné à générer des profits. En effet, dans un contexte où la transformation de bureaux en logements devient une tendance, l'objectif est pour eux de créer un projet phare, une vitrine, afin de démontrer leur savoir-faire. Ils ont donc fait le choix de cet investissement, qui semble être significatif pour eux, et ils s'engagent à le réaliser. Toutefois, il souligne que ce projet ne sera pas mené à la même cadence qu'une construction de résidence où la rentabilité est au cœur des priorités.

Un conseiller de quartier demande s'il va y avoir une réactualisation sur le site internet de la Ville de la carte scolaire qui date de 2023 et plus globalement de mettre à jour les pages du site de la ville.

- M. PFEIFFER'OVA est tout à fait d'accord avec cette remarque. Le problème réside dans le fait que le service communication est très sollicité par l'activité événementielle sur la ville. De plus, si les services concernés ne les informent pas des changements, ils ne vont pas les prendre en compte d'eux-mêmes.
- M. ADJROUD souligne qu'il ne faut pas hésiter à signaler et à faire remonter les informations.

Une conseillère de quartier indique que les panneaux d'affichage de la rue Béranger, à l'angle rue Béranger-rue des Roissys n'ont pas été mis à jour.

- M. PFEIFFER'OVA explique que l'afficheur, qui occupait ce poste depuis plusieurs années, a déménagé en province cet été. La municipalité a donc recruté un nouvel afficheur, qui a commencé lundi dernier. Il n'est donc pas exclu qu'il soit en train de faire son tour depuis cette semaine.

Une personne signale que la nouvelle école maternelle Jean Jaurès apparaît toujours sur Google Maps à l'adresse de l'ancienne école. Elle se demande si c'est à la municipalité de faire la demande pour rectifier cette information.

- M. MOUTON explique qu'il est possible de saisir une demande de modification et cela va être fait.
- M. ADJROUD indique que pour le stade municipal Guy Moquet cela a pris deux ans pour obtenir la bonne adresse malgré des signalements répétés.
- M. PFEIFFER'OVA indique que la Folie Desmares au 13 rue de la Gare n'est pas non plus référencée à la bonne adresse.

Une personne remercie la municipalité pour l'installation des bancs dans les deux parcs du quartier, soulignant que cela offre aux parents, qui surveillent leurs enfants en train de jouer, un moment plus agréable, contrairement à la situation précédente où ils devaient rester debout, ce qui était assez inconfortable. Elle mentionne cependant qu'il manque des bancs sur la place Edgar Brandt, où le manège s'installe régulièrement. En effet, les enfants viennent y faire du vélo, et les parents se retrouvent à s'asseoir sur les potelets, ce qui n'est pas très confortable.

- M. ADJROUD explique qu'il y a un véritable enjeu d'aménagement sur cette place. Cependant, les derniers travaux d'aménagement sont assez récents et ont demandé du temps. Certains choix d'aménagement ne sont pas très pratiques, voire un peu trop lisses. Il y a également une dalle technique à prendre en compte, ce qui complique un peu les choses. Cela dit, il existe tout de même des espaces où un peu plus de verdissement en pleine terre serait possible.
- Une personne précise que les commerçants sont très demandeurs et souhaitent même participer à l'initiative, tout comme les habitants.
- M. ADJROUD explique que la municipalité a tenté à plusieurs reprises d'organiser des micro-événements sur la place Edgar Brandt, mais cela n'a pas toujours eu l'impact espéré. L'événementiel sur cette place reste incertain. L'objectif principal de l'aménagement est de favoriser le jeu des enfants, tout en préservant l'aspect "vie de quartier" et "place de quartier". Il faut donc trouver des solutions pour rendre cet espace un peu moins froid et plus accueillant.
- Il ajoute que pour organiser des événements, on a besoin de ce qu'on appelle un tableau général basse tension ou TGBT, qui permet d'apporter l'électricité nécessaire. Or, sur cette grande place, il n'y en a

qu'un seul. Cela représente un coût supplémentaire, car en l'absence de TGBT, il faut installer un modèle provisoire, ce qui nécessite l'intervention d'une société et engendre des frais assez élevés.

Dans les dernières choses à aborder, M. PFEIFFER'OVA indique que les retours sur le caniparc créé le long du square Dewoitine sont très positifs. Seul un riverain s'est plaint des aboiements, mais la municipalité a réagi en installant un panneau demandant aux propriétaires de chiens d'être vigilants. Ce caniparc a d'ailleurs été agrandi suite à une demande formulée lors du conseil de quartier en juin. Par ailleurs, les espaces verts de la rue Voltaire ont été végétalisés et aménagés afin d'empêcher les chiens d'y pénétrer.

Une personne du public demande à quoi servent les copeaux mis dans la végétation.

- M. ADJROUD explique que cela sert à conserver l'humidité de l'arrosage. C'est une réponse aux injonctions contradictoires du réchauffement climatique : on demande au service des parcs et jardins de réduire la consommation d'eau tout en demandant plus de végétaux mais les solutions restent limitées. Les végétaux sont remplacés par des espèces moins consommatrices d'eau, mais ils doivent tout de même être arrosés. Pour conserver l'humidité le plus longtemps possible, les copeaux de bois deviennent donc un allié essentiel. Ce système est adopté par toutes les villes pour réduire la facture d'eau et limiter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage et le nettoyage. En plus, cela aide à prévenir la pousse des mauvaises herbes.

Quant au prix des copeaux, il varie selon leur taille : plus ils sont petits, plus leur coût est élevé.

Une personne suggère d'installer des petits commerces sur la place Edgar Brandt comme par exemple un kiosque à journaux.

- M. PFEIFFER'OVA indique que le kiosque du centre-ville, qui était auparavant un lieu de vente, a fermé pour devenir un restaurant de burgers, tout comme ceux de Clamart et de Bagneux. Bien que cela puisse paraître une bonne idée, il sera difficile de répondre à cette demande en raison du manque de pérennité de ce type de commerces à l'heure actuelle.

M. ADJROUD propose de clore cette séance après avoir déterminé la date du prochain conseil de quartier.

9- Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

Date du prochain conseil de quartier : **Jeudi 8 janvier à 20h00 dans la salle polyvalente de la nouvelle école maternelle Jean Jaurès avec visite de l'école**

M. MOUTON prend la parole pour préciser qu'il s'agira d'une séance à huis clos, réservée uniquement aux conseillers de quartier. L'ordre du jour se concentrera uniquement sur la validation du bilan 2025 et le traitement des urgences du jour. Il ajoute qu'en raison de la réserve électorale liée aux élections de mi-mars, aucun nouveau sujet ou projet ne sera abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h17.

L'Adjoint à la Maire

La Co-présidente

M.ADJROUD Lounes

Mme BONNIER Sophie.